



Fédération des Syndicats de Défense des Intérêts de Quartiers et
des Comités de Bienfaisance et Fêtes de Pessac

Groupement déclaré sous le n° W332000666

FscqP- 2021-38

M. le Maire
Hôtel de Ville
Place de la République
33600 PESSAC

Pessac, le 16 mars 2021

Objet : Péage autoroutier sur l'A63 et l'A660

Monsieur le Maire,

L'édition du quotidien Sud-Ouest datée du mercredi 10 mars 2021 nous informe que l'Etat veut concéder l'autoroute A63 tout en la passant à 2 X 3 voies, et l'A 660.

Nous voulons ici attirer votre attention sur cette décision. Le risque est grand en effet que « la route d'Arcachon » qui traverse notre ville, redevienne la voie de prédilection depuis Arcachon, le Bassin et les communes situées dans cet entre-deux, vers les zones d'emploi de Pessac-Bersol et de l'Aéroparc.

La Fédération des Syndicats et Comités de Quartier de Pessac tente depuis longtemps d'attirer l'attention des élus pessacais et métropolitains sur le problème créé par ces flux de circulation automobile pendulaires journaliers, qui se traduisent par la saturation de la rocade bordelaise, mais aussi des itinéraires d'évitement qui font des rues de nos quartiers des « rocades bis » aux heures de pointe.

Notre demande ancienne de création d'une voie de transport en commun rapide et sûre entre l'A63 et Le Haillan-Rostand dans un premier temps (puis Blanquefort à l'ouest et Euratlantique à l'est) s'inscrit dans ce souci de soulager à la fois la rocade et les voies de circulation de Pessac.

De même, nous considérons que la création d'un pôle multimodal à l'Alouette relève des « occasions manquées ». Ce pôle d'échange a été « saboté » par la non-simultanéité de mise en service du tram, de la station ferroviaire Alouette-France, et éventuellement plus récemment, du BHNS.

Nous demandons aux élus de Pessac de prendre position contre cette décision de l'Etat, qui ne tient pas compte des réalités quotidiennes des Pessacais. Nous leur demandons de défendre, à tous les niveaux de décision politique, l'urgence d'aménagements importants en faveur de la multimodalité, en faveur d'un équipement de transport en commun performant et attractif sur le sud et l'ouest de l'agglomération bordelaise. La mise en place du RER métropolitain nous semble, d'autre part être prioritaire pour réduire le flux routier, en liaison avec les deux pôles multimodaux de Pessac. La décision d'une mise en concession ne constitue qu'une réponse au problème financier. Avant cette décision, le projet doit être techniquement défini de façon à :

- éviter tout report de flux sur les voies adjacentes qui entraînerait une augmentation de la pollution au CO2 et aux particules fines dans nos quartiers.
- maintenir les flux PL sur l'itinéraire autoroutier, ou inclus dans un plus vaste projet sur le ferroutage.

De multiples exemples existent, montrant que l'augmentation du nombre de voies autoroutières ne provoque qu'une augmentation du trafic routier. Est-ce bien le but recherché ?

Cette décision nous semble être un contre-sens, au moment où la prise en compte des répercussions climatiques s'impose dans chaque décision engageant l'avenir.

Nous comptons sur vos engagements en faveur du climat pour partager et appuyer notre position. Nous n'avons pas à ce jour, lu de prise de position de votre part, mais nous espérons que ce n'est dû qu'à un questionnement sur le meilleur moyen d'instruire le débat.

Dans l'attente de votre réponse et dans l'espoir que nous nous trouverons côte à côte pour défendre le cadre de vie des Pessacais, nous vous adressons, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.



Roger Lévy, président de la Fédération des Syndicats et Comités de quartier de Pessac

Copie M. Anziani, président Bordeaux-Métropole
Mme la Préfète
Copie à M. Christophe Loubès, Sud-Ouest